



**DEMANDEZ-LE
DÈS À PRÉSENT!**

**COUP DE POUCE
ÉQUIPEMENT**



JUSQU'À 1.500€ POUR ACHETER DE L'ÉQUIPEMENT DE CUISINE DURABLE

Vadémécum

Contexte

Dans le cadre de la réouverture du Green Deal Cantines Durables, l'opération « Coup de Pouce Equipement » est renouvelée. Cet appel s'adresse à toutes les cantines signataires de ce Green Deal dit « 2.0. » ([cfr nouveau dispositif et de nouvelles modalités d'engagement](#)), qu'elles aient déjà bénéficié d'un coup de pouce sous le Green Deal précédent ou non.

Cet appel s'adresse également aux cantines signataires du Green Deal en 2020 qui n'auraient pas encore bénéficié du coup de pouce ou qui en aurait bénéficié pour un montant inférieur à 1.000 €. Dans ce dernier cas, le montant cumulé des deux demandes ne pourrait dépasser 1.500 €.

Objectif de l'opération ? Faciliter l'atteinte des objectifs que vous vous êtes fixés dans le cadre de votre plan d'action sur 18 mois par l'acquisition d'équipement(s) complémentaire(s) à ceux dont vous disposez actuellement au sein de votre cuisine. Ce coup de pouce vous permet de bénéficier d'une enveloppe de maximum 1.500€ pour l'acquisition de matériel de cuisine facilitant la transition vers une alimentation durable.

Conditions générales

1. **Si la cantine est signataire du Green Deal 2020** : soit elle n'a pas encore bénéficié d'un coup de pouce équipement au préalable, soit elle en a bénéficié pour un montant inférieur à 1.000 €. Dans ce dernier cas, le montant cumulé des deux demandes ne pourra dépasser 1.500 €.

2. **Si la cantine est signataire du Green Deal Cantines Durables 2.0.** (lancé le 8 décembre 2021) : elle peut en bénéficier qu'elle l'ait déjà sollicité sous le Green Deal précédent ou non.
 - La cantine n'est pas une société de catering.
 - La cantine doit être en ordre administratif (Convention signée. Pour les cantines qui étaient également signataires du Green Deal 2020, avoir [complété l'évaluation](#) relative à vos engagements initiaux)
 - La cantine doit avoir mis en place un Comité Manger Demain¹ (CMD) au sein de sa structure et effectué une première réunion entre celui-ci et le.la chargé.e de mission territoriale (CMT) de la Cellule Manger Demain.
 - La cantine demandeuse du coup de pouce doit avoir rempli **le fichier de caractérisation de sa demande en produits alimentaires**
 - Pour les cantines signataires du Green Deal 2.0., les équipements doivent être en lien avec l'atteinte des résultats attendus au terme du processus de 18 mois conformément au plan de travail réalisé dans le cadre du processus (la labellisation et l'approvisionnement local) et doivent être usuels².
 - La Cantine s'engage à **respecter la réglementation en matière de marchés publics**. [Un guide est disponible](#) pour appuyer les cantines dans leurs démarches.
 - Une priorité sera donnée aux équipements durables. Pour vous guider, vous pouvez consulter le lien suivant : [Outil pour des marchés publics responsables -note de cadrage et de conseils juridiques](#)
 - **La cantine s'engage à communiquer autour de l'utilisation des équipements acquis dans le cadre du coup de pouce. Ces informations seront transmises aux chargé.e.s de mission territoriale (CMT).**

Equipements éligibles

Les équipements éligibles sont ceux pouvant répondre aux conditions générales. Une liste non exhaustive vous est présentée ci-après.

ATTENTION : Les équipements doivent être destinés à un **usage régulier** et au **sein de la cantine** (pas de gourdes ou boîtes à tartine par exemple). Ils doivent également permettre à la cantine de **développer une nouvelle activité ou de renforcer une activité existante** (il ne s'agit pas de remplacement de matériel défectueux).

Type	Exemple
Ustensiles de cuisine spécifiques à la préparation des fruits et légumes frais	Moulin à légumes, coupe-tranche, mandoline, économe, essoreuse, mixer, brosse à champignon, râpe à potiron, vide pomme, etc.
Outils doseurs	Louche, cuillère à glace, etc.
Vaisselle réutilisable (porcelaine/verre) et de taille adaptée	Gobelet, tasse, bol, verre, assiette, couvert, couvercles réutilisables, etc.
Matériel favorisant l'accessibilité à l'eau potable	Cruches, fontaine à eau, etc.

¹ A détailler dans le [formulaire de sollicitation](#) de l'aide « coup de pouce ».

² Leur plus-value dans cette réalisation devra faire l'objet d'une explication claire et pertinente dans le [formulaire de sollicitation](#).

Matériel pour la conservation des aliments	Conteneurs isothermes, bocaux, stérilisateur, sous videuse, etc.
Matériel électroménager	Réfrigérateur, etc. NB : Pour ces équipements, le jury prendra en compte leur performance énergétique.
Matériel pour la mesure du gaspillage alimentaire	Balance électronique ou suspendue (précision minimale 10 g), récipients standardisés, etc.
Matériel pour le tri sélectif	Poubelles, support
Dispositifs anti-bruit pour la salle de repas	Revêtement absorbant, nappe anti-bruit, patins de chaises, etc.
Mobilier reconditionné par une entreprise d'économie sociale pour la salle de repas	Chaises, tables, etc.
Supports de communication pour la salle de repas	Tableau, présentoir, cadre, drapeau, boîte à remarques, etc. NB : Les supports, affiches à caractère plus éphémères ne sont pas éligibles.

Procédures

Les candidatures sont envoyées à la Cellule Manger Demain à l'adresse info@greendealcantines.be avec votre [chargé.e de mission territoriale](#) en copie. **L'appel est ouvert en continu et se clôturera quand l'enveloppe budgétaire sera épuisée.** Le jury pourra se réunir environ une fois tous les deux mois pour délibérer sur les dossiers reçus.

Ceux-ci sont composés des documents suivants :

- ⇒ Le formulaire de sollicitation complété (voir ci-après / [télécharger le format Word](#)) ;
- ⇒ Le budget, **présentant les motivations du choix de/des offre(s) sélectionnées** ;
- ⇒ Le descriptif du marché tel qu'envoyé aux potentiels fournisseurs consultés ;
En cas d'autres critères d'attribution du marché que le prix : un bref justificatif du choix opéré sur base des critères fixés ;
- ⇒ Trois offres et/ou preuves de sollicitation de trois offres concernant l'équipement souhaité ;
- ⇒ Un relevé d'identité bancaire³ ;
- ⇒ Une déclaration sur l'honneur quant à l'assujettissement de votre structure à la TVA
 - **Si votre structure est soumise à la TVA** vous devez nous renseigner dans votre budget prévisionnel, les montants HTVA de vos futurs achats : dans ce cas, la subvention de 1.500 € HTVA.
 - **Si votre structure n'est pas soumise à la TVA**, vous devez alors nous renseigner dans votre budget prévisionnel les montants TVAC de vos futurs achats : dans ce cas, c'est une subvention de 1.500 € TVAC.

³ Un relevé d'identité bancaire est **une attestation officielle** délivrée par votre agence. Un extrait de compte ou tout autre document ne convient donc pas.

La vérification du respect des conditions générales et du non-dépassement de l'enveloppe budgétaire allouée au coup de pouce ⁴ est réalisée par un **jury composé de la Cellule Manger Demain, du Service Public de Wallonie (SG-DDD) et de Biowallonie.**

Si nécessaire aux vues de l'enveloppe budgétaire disponible, le jury procédera à une sélection des demandes les plus pertinentes selon les critères de **contribution à l'atteinte des résultats** et de **durabilité**.

Versement

Le montant du coup de pouce sera versé au bénéficiaire dès réception des pièces justificatives. Aucune modification de la nature des équipements n'est acceptée.

Les pièces justificatives acceptées sont uniquement :

- ⇒ La/les facture(s) d'achat ;
- ⇒ La/les preuve(s) de paiement : extrait(s) de compte bancaire, reçus officiels ou toutes autres pièces justificatives préalablement validées par l'asbl SOCOPRO ;
- ⇒ Une déclaration de créance à l'attention de l'asbl SOCOPRO dont le modèle vous sera envoyé une fois votre dossier accepté.
- ⇒ Une déclaration sur l'honneur indiquant qu'il n'y a pas de double subventionnement (un modèle en ce sens vous sera également fourni).
- ⇒ Concernant les établissements qui introduisent une demande groupée pour plusieurs cantines, le marché et la facture d'achat peuvent être globalisés mais un tableau récapitulatif des cantines bénéficiaires incluant leurs coordonnées et les équipements ventilés pour chacune reprenant le prix de chaque article et le montant total par cantine devra être joint ;

Les **pièces justificatives sont à fournir dans les trois mois** après la notification d'approbation de votre demande par le jury (aucun délai supplémentaire ne sera accepté).

⁴ Sont compris dans cette enveloppe les **prix du concours « les cantinades »**

Formulaire de sollicitation

Coordonnées du demandeur

Nom de la cantine

Adresse postale – code postal et localité

Statut juridique

Numéro d'entreprise (BE ---- - - - -)

Numéro de compte du demandeur (BE-- ---- - - - -)

NOM et Prénom du chargé de projet pour la cantine

Numéro de téléphone

Adresse e-mail

ATTENTION : Lors de la remise de votre dossier « coup de pouce », veuillez à y joindre un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB)

Décrivez la composition du comité Manger Demain en place au sein de l'établissement et son organisation

Précisions sur l'équipement/matériel que vous souhaiteriez acquérir dans le cadre de votre plan de travail (labellisation et/ou approvisionnement local). Justifiez en quoi cet équipement vous aidera à atteindre vos résultats.

ATTENTION : Lors de la remise de votre dossier « coup de pouce », veillez à y joindre un BUDGET et les OFFRES utiles à l'utilisation de celui-ci.

RAPPEL : Un guide pour vous aider dans vos démarches en matière de marchés publics est à votre disposition : [Voir le guide !](#)

- ✓ Je m'engage à fournir tous les justificatifs de dépenses liées à l'opération pour laquelle je sollicite aujourd'hui une subvention pour l'acquisition de matériel de cuisine durable à l'échéance fixée (soit au plus tard trois mois après l'approbation du jury).
- ✓ J'annexe d'ores et déjà à ce formulaire un relevé d'identité bancaire.
- ✓ J'annexe d'ores et déjà à ce formulaire le budget de l'opération avec le détail des différents postes et les offres utiles.

Date :

Signature :